

7 juillet 1665 – au château de Pompadour

Vente par Jean Jeannisson, sieur des Pradaux et bourgeois de Treignac, à haut et puissant seigneur messire **Jean, marquis de POMPADOUR**, vicomte de Rochecouart et de Treignac, baron de Bré, Saint-Germain-sur-Vierne, Saint-Cyr-la-Roche, la Rivière et autres places, conseiller du Roi en tous ses Conseils, chevalier de ses Ordres, lieutenant général en ses provinces du Haut et Bas-Limousin et en ses armées,

de tous les droits que lui et feu Jean Jeannisson son père détenaient sur le greffe de la juridiction de la vicomté de Treignac, en vertu d'un échange intervenu par acte du 22 mars 1653 devant François Lafon notaire royal de Treignac, entre son feu père et Jean Farge prieur du Thoy, ci-devant notaire subalterne de la ville de Treignac.

En contrepartie, le marquis de Pompadour lui paye comptant une somme de 2.000 livres, le décharge de 20 setiers de seigle mesure de Treignac et de 20 sols d'argent que le vicaire de la vicairie nommée de Pallissas et Chevalarie à le droit de lever annuellement sur le village de la Meymie. Le marquis lui remet également une jument et un cheval.

Témoins Pierre de Donnet écuyer, sieur de Laubertye et Jezan Cellarier prêtre et curé de Sainte-Trye. Signé Pompadour, Janisson des Pradaux, J. Cellarier, Laubertye, et de Chadeniers notaire royal.

Expédition sur papier, signée de *Chadeniers*, notaire royal. Deux photos.

25 décembre 1725

Testament olographe de **Marie-Françoise de POMPADOUR**, marquise d'Hautefort, déposé au rang des minutes de Jean-François Jourdain, notaire au châtelet de Paris. Institue pour héritière universelle mademoiselle de Choiseul (**Augustine-Françoise de CHOISEUL**).

Jésus, Maria, Joseph.

Je recommande à Dieu mon âme, à la Sainte Vierge ma patronne, et à mon ange gardien. Sachant que rien n'est plus incertain que l'heure de la fin, après avoir fait ma protestation de foi, voulant vivre et mourir dans la religion apostolique et romaine, j'écris mes dernières volontés. Je ne veux nulle pompe ni armes dans ma sépulture, qui sera où mon très honoré mari voudra ; je souhaite que mon coeur soit mis avec celui de mon père qui est dans une de nos casettes chez les pères Camadules de la Flotte, je leur donne mille livres qui seront mise en fonds pour qu'ils disent une messe pour le salut de nos âmes le jour qu'ils auront reçu nos coeurs tous les ans, et un reminsce tous les jours pour nous. Donne cent cinquante livres à ma chapelle de Pompadour pour, avec ce qu'il y a déjà de fondation, il puisse y avoir un prêtre pour y dire une messe tous les jours pour nous. Donne aux pères doctrinaires de Treignac cinq cent écus faisant mille cinq cent livres qui seront mis en fonds pour les aider à faire une autre classe pour instruire la jeunesse. Je donne mille cinq cents livres à l'hôpital de Treignac, mis en fonds pour que les pauvres soient mieux / Donne et lègue à Nions qui est à notre service maître d'hôtel (*en marge* : Lacourt, maître d'hôtel) et officier, sa vie durant quatre cent livres de pension. Donne et lègue à La Bussière notre chirurgien quatre cent livres de pension sa vie durant. Donne à Saint-Jean valet de chambre (*en marge* : Bellamoure dit Saint-Jean, valet de chambre) de monsieur d'Hautefort, cent livres. Donne et lègue à Hebert (*en marge* : Hebert, ancien maître d'hôtel) qui nous a servi longtemps et qui est encore dans la maison, cent livres de pension. Donne et lègue à Belemont (*en marge* : Pasquier Bellamont) mon premier laquais cent cinquante livres de pension sa vie durant. Donne et lègue à Fonti (*en marge* : Julien Auffaure dit Fonti) sa vie durant cinquante livres. Donne et lègue à Thérèse (*en marge* : Marie-Thérèse Huchet) qui est auprès de Mademoiselle de Choiseul cent cinquante livres sa vie durant. Donne et lègue à Marguerite Belencourt qui est ma femme de chambre cinquante livres de pension sa vie durant. Donne à mon grand muet (*en marge* : Etienne Magnat dit grand-muet) cent livres de pension sa vie durant. Donne et lègue à Plainville (*en marge* : Jean Leroy dit Plainville) , s'il demeure toujours avec monsieur le marquis, cent livres de pension, s'il le quitte je lui donne que deux cents livres une fois payée. Donne à mon valet de chambre Borière (*en marge* : Pierre Borière, payé par les exécuteurs testamentaires) cent écus une fois payés. Donne à Pioche (*en marge* : Antoine Poiche, payé idem) trois cent livres une fois payés, à Jercour, postillon (*en marge* : Louis Regnard dit Gercourt, idem

payé), à Picar (*en marge* : Picon) cinquante livres une fois payés, au laveur de vaiselle qui est de chez moi cinquante livres, au petit garçon de cuisine, doubles gages pour un an, à Francès que j'ai / à la ferme à Jorset (*en marge* : François juge dit Francès) , soixante livres de pension, et à la soeur Dupuis cinquante livres de pension. Fait messieurs Le Normand et Pothouin mes exécuteurs testamentaires, et les prie de vouloir accepter un diamant de cinq mille livres chacun, qu'ils porterons pour l'amour de moi. Donne à monsieur d'Aubeterre mon cousin germain la terre de Fresins. Donne à monsieur de Jumilhac un diamant de deux mille écus, à monsieur de Conros laisse dix mille livres pour lui aider à avoir un régiment.

Je fais mon héritière universelle en tous mes biens mademoiselle de Choiseul que j'ai avec moi depuis l'âge de deux ans, en la charge d'exécuter mes dernières volontés. Veut que (en) ma maison la part que j'ai reste à monsieur d'Hautefort mon mari pour qu'il ne déloge pas, et que si la coutûme voulut que madame du Bâtiment Rochechouart y eut quelque droit, je veux que mon héritière la paye pour laisser la maison à monsieur d'Hautefort, et s'il y soit que mon héritière demeure avec lui, je l'en prie afin qu'elle lui rende tous les services que je pourrai paire, et le regarder comme lui ayant servi de père. Je prie mon héritière de donner mille cinq / livres tous les ans à monsieur de Laval le fils jusqu'à ce qu'il soit marié. Ceci est ma dernière volonté, en foi de quoi j'ai signé le vingt-cinq décembre mil sept cent vingt-cinq,

ainsi signé Pompadour, marquise d'Hautefort, et au dessous est écrit :

Je révoque tout autre testament quand il y aura des clauses dérogoatoires, et veut que ce (soit) celui-ci qui est fait le vingt-cinq décembre mil sept cent vingt-cinq, signé Pompadour d'Hautefort.

Annexé au procès-verbal qui suit, expédition du 12 février 1739 signée *Jourdain notaire*.

16 septembre 1726

Procès-verbal d'ouverture du testament par Jérôme d'Argouges, lieutenant civil de la ville et prévôté de Paris, à la requête du notaire qui déclare que la marquise d'Hautefort est décédée le jour même.

L'an 1726 le lundi 16 septembre 10 heures du matin, pardevant nous Jérôme d'Argouges, chevalier, seigneur de Fleury et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris, en notre hôtel est comparu monsieur Jean-François Jourdain avocat en parlement et conseiller du Roi, notaire au Châtelet de Paris, lequel nous a dit que le 26 août dernier madame ma<marquise d'Hautefort lui a remis un paquet cacheté sur lequel est écrit : ce paquet renferme mes dernières volontés, Pompadour Hautefort, et attendu que ladite dame est décédée ce jourd'hui, il nous représente ledit paquet pour en être par nous fait ouverture. Ledit paquet s'est trouvé cacheté de deux cachets de cire d'Espagne rouge, aux armes de ladite dame marquise d'Hautefort et du sieur marquis d'Hautefort son mari, et ayant trouvé lesdits cachets sains et entiers, nous avons coupé l'enveloppe, et dans icelle il s'est trouvé deux pièces dont la première est une feuille de grand papier écrite sur les quatre pages, contenant un testament olographe commençant sur la première page par les mots : Jésus Maria Joseph, Je recommande mon âme à Dieu ... et finissant sur la quatrième page par ces motys : en foi de quoi j'ai signé le 25 décembre 1725, signé Pompadour marquise d'Hautefort ... remis le tout audit Jourdain notaire qui s'en est chargé pour mettre au rang de ses minutes et en délivere expédition à qui il appartiendra, et a signé à la minute du présent. Signé d'Argouges.

Expédition du 12 février 1739, signée *Jourdain notaire*, 4 photos.